



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de dernière heure affaiblissant davantage le contrôle des armes : Audiences ultra-rapides / Processus discret / Immense perte pour la sécurité publique

Ottawa, 20 juin 2012 – Quelques jours seulement avant la pause d'été du Parlement, le gouvernement fédéral a annoncéⁱ un projet de règlement pour empêcher que les marchands d'armes à feu ne soient contraints de recueillir des données concernant les transactions d'armes d'épaule en vertu de la **Loi sur les armes à feu**ⁱⁱ - une exigence qui existe au Canada depuis 1977. Ces registres d'entreprises permettent de surveiller les ventes d'armes dans les commerces et constituent un moyen simple et rentable d'empêcher les ventes d'armes à des acheteurs non autorisés.

Suite à une apparition surprise hier par le **ministre de la Sécurité publique Vic Toews** devant le **Comité permanent de la sécurité publique et nationale**ⁱⁱⁱ (le seul témoignage au sujet de ces règlements à la **Chambre des communes**), une poignée de témoins ont été convoqués à la hâte pour témoigner devant le **Comité permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat**, pour pas plus de trois heures d'audiences qui auront lieu aujourd'hui et demain^{iv}. Aucune autorité de santé publique, aucune organisation de prévention du suicide ni aucun groupe de femmes n'a été invité à témoigner. (**Polysesouvient** témoigne jeudi matin à 11h30.)

"Vic Toews pourrait tout aussi bien porter une couronne sur sa tête. Ces règlements auront un impact profond sur la prévention du crime et pourtant, ils sont expédiés à travers le Parlement avec un minimum de débat et pour la seule et unique raison de plaire au lobby des armes » affirme **Heidi Rathjen**, témoin de la tragédie à **l'École Polytechnique** et **porte-parole pour Polysesouvient**.

« En 35 ans d'existence, ces registres d'entreprises n'ont jamais fait l'objet de plaintes sérieuses. Le 'débat' concernant ces livrets est une controverse créée de toutes pièces qui s'est matérialisée seulement après l'adoption de la loi C-19 en avril dernier, le lobby des armes ayant décidé que la destruction du registre des armes d'épaule ne lui suffisait plus. En tant que témoins des dommages que peut causer une seule arme d'épaule en de mauvaises mains, nous sommes stupéfaits et scandalisés devant ce nouveau cadeau au lobby des armes. Ces règlements représentent une nouvelle insulte aux témoins et victimes de tragédies commises par armes à feu, aux forces policières qui risquent leur vie à tous les jours de même qu'au public qui s'attend à un minimum de précautions contre les ventes illégales d'armes à feu. »

Priscilla de Villiers, militante de longue date à la défense des victimes, qui était prête à témoigner mais n'a pas été invitée, ajoute: « Selon le gouvernement, le simple fait de voir leur nom et adresse enregistrés aux côtés de la marque et du modèle de l'arme à feu qu'ils achètent va 'causer des difficultés pour des centaines de milliers de personnes' et doit être contré urgemment. Laissez-moi vous dire qu'ayant perdu ma fille aux mains d'un prédateur sexuel doté d'une carabine .22, cette exigence n'est rien en comparaison des difficultés rencontrées par les victimes de criminalité armée. J'ai également moi-même connu la terreur et la colère d'une communauté craignant un tueur non identifié, armé et dangereux en leur sein. Le désagrément de l'enregistrement de l'achat

d'une arme à feu n'a rien à voir avec toute la paperasse et toutes les procédures que nous, qui avons vu nos enfants être blessés ou mourir de violence armée, continuons à remplir encore aujourd'hui, de nombreuses années plus tard. » La soumission complète de **Mme de Villiers** au **Sénat** quant aux règlements est en ligne à l'adresse suivante:

http://www.guncontrol.ca/English/Home/Releases/Submission_De_Villiers.pdf

Steve Sullivan, directeur du Service aux victimes d'Ottawa, ajoute: "*Les voix de ceux qui défendent les femmes victimes de violence conjugale sont une fois de plus ignorées. Étant donné que cette protection minimale va elle aussi être dépouillée, nous craignons ce qui va suivre et quel sera l'impact sur les femmes victimes de violence.*"

Les registres d'entreprises consistent en des formulaires détaillés sur les armes (marque, modèle, numéro de série) et leur statut (réparation, entreposage, vente et acheteur, etc.) que la police compare à l'inventaire du magasin afin de s'assurer que tout est en règle. Toute arme manquante sonne une alarme. En d'autres mots, ces registres permettent aux forces policières de réduire les risques de détournement d'armes légales vers des marchés illégaux.

Les associations policières ont également affirmé que les registres de vente sont essentiels afin de résoudre des crimes commis par armes à feu. Retracer le vendeur et l'acheteur initiaux d'une arme trouvée sur le lieu d'un crime représente un important point de départ pour une enquête policière. Par ailleurs, c'est grâce aux registres de vente si la police de Montréal a pu rapidement identifier l'auteur du massacre à l'École Polytechnique en 1989.

« Les registres d'entreprises servent à surveiller les activités des marchands, pas la possession des propriétaires individuels. Les seules personnes que ces registres risquent de déranger sont les marchands et leurs acheteurs qui souhaitent effectuer des transactions illégales. Ces individus sont sans doute très reconnaissants aujourd'hui pour ces nouvelles circonstances favorables et ce, venant d'un gouvernement qui prône sans cesse la ligne dure contre le crime, » conclut **madame Rathjen**.

(Voir le mémoire bilingue de **Polysesouvient** au :

http://www.polysesouvient.ca/Documents/MEMO_12_06_21_Polysesouvient_Reglements_BILINGUE.pdf)

- 30 -

Pour renseignements :

- **Heidi Rathjen** : 514-816-7818 ou polysesouvient@gmail.com
- **Priscilla de Villiers** (entrevue téléphonique seulement): 905-634-1819
- **Steve Sullivan** : 613-286-2843

*Polysesouvient.ca représente l'Association des Étudiants de Polytechnique, l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique, le C.A. de l'Association des diplômés de Polytechnique, le président de l'Association des Étudiants de Polytechnique 1989-1990, le président de l'Association des étudiants aux cycles supérieurs de Polytechnique 1987-1988, le président de la 114e Promotion (1989-1990) et de nombreux témoins et survivants du massacre du 6 décembre 1989 et leurs familles.
A/S: Heidi Rathjen; téléphone : 514-816-7818; polysesouvient@gmail.com ; www.polysesouvient.ca*

ⁱ **Sécurité publique Canada**, communiqué, 13 juin 2012. <http://www.securitepublique.gc.ca/media/nr/2012/nr20120613-2-fra.aspx>

ⁱⁱ Proposed regulations: http://polysesouvient.ca/Documents/LOI_12_06_13_ProjetReglementsRegistresDeVente.pdf

ⁱⁱⁱ **ParlVu**, House of Commons SECU Meeting No. 47, June 19th 2012.

<http://parlvu.parl.gc.ca/ParlVu/TimeBandit/PowerBrowser.aspx?ContentEntityId=9244&EssenceFormatID=494>

^{iv} Agenda du mercredi 20 juin 2012 du **CPAJC du Sénat**:

http://www.parl.gc.ca/sencommitteebusiness/CommitteeMeetingSchedule.aspx?parl=41&ses=1&Language=E&comm_id=11&searchMeetings=1&fromDate=2012-06-20&toDate=2012-06-20; Agenda du jeudi 21 juin 2012 du **CPAJC du Sénat**:

http://www.parl.gc.ca/sencommitteebusiness/CommitteeMeetingSchedule.aspx?parl=41&ses=1&Language=E&comm_id=11&searchMeetings=1&fromDate=2012-06-21&toDate=2012-06-21

http://www.parl.gc.ca/sencommitteebusiness/CommitteeMeetingSchedule.aspx?parl=41&ses=1&Language=E&comm_id=11&searchMeetings=1&fromDate=2012-06-21&toDate=2012-06-21